

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 19 octobre 2023

QUESTION ORALE relative à la mise en place d'un congé menstruel pour les personnels de la Région

Exposé des motifs :

Selon un sondage IFOP¹ de février 2022, une personne menstruée sur deux a des règles douloureuses et une personne menstruée sur trois estime que ses douleurs menstruelles impactent négativement son travail. Aussi, selon les études du ministère de la Santé, 10% des femmes françaises seraient touchées par l'endométriose, une pathologie gynécologique causant de fortes douleurs et un impact prouvé sur la qualité de vie.

En février 2023, l'Espagne était le premier pays européen à adopter une loi créant un « congé menstruel » pour les personnes souffrant de règles douloureuses, prenant la suite d'autres Etats partout dans le monde comme au Japon ou en Zambie. Ce « congé » est une période pendant laquelle une personne souffrant de menstruations douloureuses bénéficie d'un congé dont les modalités pratiques (rémunération, durée, condition médicale) varient.

En France, plusieurs groupes parlementaires ont présenté des propositions de loi visant à instaurer un congé menstruel. Le gouvernement a refusé de se positionner mais a indiqué, par la voix de sa Première ministre, être favorable à « faciliter cet engagement » pour les entreprises. Plusieurs d'entre elles ont pris cette initiative en proposant une modalité à leurs personnels touchés par l'endométriose, notamment l'enseigne Carrefour ou de plus petites structures.

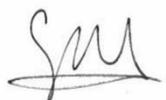
Les collectivités locales ont aussi saisi cette opportunité, c'est le cas des villes de Strasbourg ou Lyon, mais aussi de notre homologue la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette dernière a adopté, début octobre, une délibération mettant en place un congé menstruel à destination de ses 3440 agentes. La collectivité a choisi de proposer deux jours de congé mensuels sous justificatif médical, pour règles incapacitantes ou endométriose.

Les villes ayant mis en place cette expérimentation n'ont, pour le moment, pas communiqué sur des difficultés ou tensions rencontrées dans les services.

La Région s'est déjà engagée pour la santé gynécologique avec son dispositif de gratuité des protections menstruelles dans les lycées. Nous avons aujourd'hui la possibilité d'aller plus loin.

Dès lors, nous vous demandons, Madame la Présidente :

- Comptez-vous mettre en place une expérimentation de congé menstruel pour les personnels de la Région touchés par des pathologies menstruelles ou des règles incapacitantes et très douloureuses, sur justificatif médical ?
- A la suite de cette expérimentation, envisageriez-vous d'étendre ce dispositif à l'ensemble des agents menstrués, sans condition médicale spécifique ?



Gaëlle Rougeron



Pascale Hameau

Conseillères régionales de la commission n°1

¹ <https://www.ifop.com/publication/le-conge-menstruel-vraie-ou-fausse-bonne-idee-enquete-sur-les-difficultes-a-vivre-ses-regles-au-travail-et-lattrait-des-salariees-pour-le-conge-menstruel/>